



SCANDALEUX !

Bercy nous a informé jeudi matin du choix de l'opérateur pour la santé et la prévoyance obligatoire à compter du 1er janvier 2026. Leur choix s'est porté sur ALAN, une start-up pour la santé, sans réseau physique (100 % numérique!), financée par des spéculateurs... et la GMF pour la prévoyance.

Il s'agit clairement d'une décision politique, qui bénéficie à des proches du pouvoir macroniste. Cette volonté politique de confier au secteur marchand et à la concurrence la santé des agent·e·s et les compléments de salaires en cas de maladie ou d'invalidité (PSC Prévoyance), **c'est encourager la fin du système solidaire mutualiste**. Ce dispositif de la PSC, étendu du privé au public par le gouvernement, vise, par la concurrence, à offrir aux assurances un énorme marché captif : 5,2 millions de fonctionnaires en activité (20 % de l'emploi total). Or Alan et les compagnies d'assurances doivent intégrer dans leur « équilibre financier » la rémunération de leurs propriétaires que sont les actionnaires. Si dans un premier temps pour se faire une place au soleil, elles peuvent compresser leur coût, voire ne pas faire de bénéfices, à un moment elles devront en faire et leurs coûts augmenteront ou la qualité de leur prestation diminuera.

Les Fédérations syndicales se sont unanimement insurgées contre ce choix contraire à ce qui a été systématiquement porté. C'est pourquoi à l'unanimité, elles ont voté contre lors du comité de ce matin.

Nous refusons de voir :

- notre protection sociale complémentaire privatisée et déshumanisée,
- notre salaire ponctionné de force pour alimenter des fonds de pensions nord-américains et sud-asiatiques.

L'intersyndicale prépare la riposte et nous vous invitons toutes et tous à vous investir dans ce combat.

LE VER ÉTAIT DANS LE FRUIT

Le choix d'ALAN comme prestataire de notre complémentaire n'est que l'aboutissement d'un processus initié sous Hollande en 2016 avec l'Accord National Interprofessionnel (ANI) **que la CGT n'avait pas signé**. La loi qui en est issue a ouvert en grand la porte aux compagnies d'assurance, les mutuelles étant soumises aux mêmes règles depuis les directives européennes. Cette loi, dite de Sécurisation de l'emploi, a imposé à partir de janvier 2016 la négocia-

tion dans les entreprises pour la mise en place de contrats collectifs de complémentaire santé avec participation obligatoire des employeur·ses. Quoi qu'en disent ces dernier·e·s, ce financement, pris sur la masse salariale, participe au blocage des salaires. Cette loi est dangereuse, elle crée une véritable fracture sociale entre salarié·e·s et non salarié·e·s, entre individus et famille, car l'employeur·se ne reconnaît que le/la salarié·e, qu'il assure bien souvent à minima. Les retraité·e·s sont souvent exclu·e·s des accords de branche. Aux Finances, nous avons pu réintégrer aux forceps les retraité·e·s dans l'accord cadre, mais c'est cependant avec des cotisations très élevées.

Depuis cet ANI, on voit se mettre en place un système à plusieurs étages :

- une sécurité sociale de base obligatoire, remboursant de moins en moins ;
- une complémentaire santé, également obligatoire, proposant un panier de soins moyen ou minimum ;
- pour qui peut se l'offrir, une sur-complémentaire.

Il s'agit bien du démantèlement de notre système solidaire.

La CGT revendique l'avènement du 100 % Sécu !

LA MORT DE NOTRE MUTUELLE ?

Pour les banques-assurances, ces marchés des mutuelles des fonctionnaires constituent un débouché alléchant, avec recettes garanties et payées rubis sur l'ongle par l'État.

Ces organismes à but très lucratif auront le beurre et l'argent du beurre : d'un côté une clientèle captive qui lui assure des recettes régulières, d'un autre côté un financement public (État et collectivités territoriales) dont une partie alimentera profits et dividendes !

Les organismes comme Alan savent présenter des offres très compétitives pour les marchés des contrats collectifs santé, **offre régulière ou même irrégulière grâce à leurs liens avec les hauts cadres administratifs qui pratiquent allègrement le va-et-vient entre public et privé.**

En ce qui concerne les mutuelles, **dont la MGFIP**, il y a tout lieu de craindre que si elles perdent le marché de la santé et donc les rentrées financières des agent·e·s en activité, elles soient contraintes de mettre la clef sous la porte. Elles ne pourront certainement pas fonctionner avec les seules recettes des retraité·e·s, même en augmentant fortement leurs cotisations.